

# Feuille de travail 4 : Évaluation des risques liés aux situations d'urgence

## Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur la compréhension actuelle des problèmes soulevés. Ils ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les situations, et aucune des activités décrites n'assure une protection complète. Bien que des efforts raisonnables aient été faits pour s'assurer que les renseignements sont exacts et à jour, l'éditeur, l'Institut canadien de conservation (ICC), n'offre aucune garantie à cet égard et n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de réclamation ou de revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation des renseignements ou de la confiance qui leur est accordée. L'ICC ne cautionne aucun des produits, services ou matériaux indiqués dans ce document ou sur les sites Web externes auxquels ce document pourrait renvoyer. Par ailleurs, il ne fait aucune déclaration à leur sujet. Ces produits, services ou matériaux sont donc utilisés à vos propres risques.

## Note sur la volonté d'inclusion

Ce document a été rédigé suivant les principes généralement acceptés de rédaction inclusive, qui donnent une place équivalente au féminin et au masculin, genres envisagés comme des pôles opposés, mais non absolus, dans le continuum du genre. Toutefois, ce document contient parfois des appellations au masculin générique, qui doivent être interprétées comme inclusives de toute personne, indépendamment de son genre.

## Table des matières

- Introduction
- Instructions
- Feuille de travail

## Introduction

Le [Manuel de préparation aux interventions d'urgence](#) décrit trois étapes que peuvent suivre les établissements du patrimoine dans le cadre d'une approche structurée visant à élaborer des procédures d'intervention immédiate. Vous pouvez utiliser cette feuille de travail pour accomplir l'étape 1 intitulée « [Évaluer les risques liés aux situations d'urgence](#) », qui vous aidera à déterminer les risques nécessitant une procédure d'intervention immédiate.

## Instructions

### Tâche 1. Reconnaître les dangers susceptibles de toucher son établissement

Sélectionnez les dangers à évaluer dans la colonne 1 du tableau « Évaluation des risques liés aux situations d'urgence » de la Feuille de travail 4. Vous pourriez commencer par les cinq dangers les plus préoccupants, mais on recommande de passer en revue tous les dangers susceptibles de causer des dommages graves ou de faire subir des pertes importantes aux collections. Si un danger n'est pas répertorié, ajoutez-le au bas de la liste.

Déterminez si votre établissement est exposé au danger et indiquez votre réponse (« Oui » ou « Non ») dans la colonne 2. Répondez « Oui » s'il y a un risque que le danger touche votre établissement. Dans certains cas, il peut arriver que vous ne soyez pas exposé à un danger en raison de votre situation géographique (par exemple, tremblement de terre, onde de tempête ou feu de végétation). Des cartes des différents dangers peuvent être disponibles en ligne ou dans votre communauté pour vous aider à répondre à ces questions.

## Tâche 2. Analyser le risque associé à chaque danger

Pour chaque danger, sélectionnez la catégorie de fréquence la plus appropriée dans la liste ci-dessous. Inscrivez la réponse en un mot dans la colonne 3.

- Fréquent (une fois par an ou aux 10 ans)
- Occasionnellement (une fois tous les 10 à 100 ans)
- Peu fréquent (une fois tous les 100 à 1 000 ans)
- Rarement (une fois tous les 1 000 à 10 000 ans)
- Presque jamais (une fois tous les 10 000 ans)

Estimez la fréquence en tenant compte des incidents survenus dans votre établissement, de l'expérience des établissements voisins et des schémas et statistiques antérieurs ou de l'emplacement de votre établissement sur les cartes de risques indiquant les périodes de récurrence. Si votre réponse se situe à la limite entre deux catégories, choisissez la catégorie qui vous semble la plus probable.

Sélectionnez, dans la liste ci-dessous, le niveau approprié qui décrit le mieux les conséquences associées à chaque danger. Pour les risques susceptibles de toucher les collections ou d'autres biens patrimoniaux, utilisez la perte moyenne de valeur patrimoniale que subirait votre établissement. Dans les cas où les collections ne sont pas susceptibles d'être touchées, mais où les personnes ou les activités sont en danger, envisagez les conséquences que pourrait entraîner le danger sur votre capacité à fonctionner en tant qu'établissement, depuis un fonctionnement presque normal jusqu'à la fermeture complète. Écrivez la réponse dans la colonne 4.

- Pertes catastrophiques (de 10 % à 100 %)
- Pertes importantes (de 1 % à 10 %)
- Pertes modérées (de 0,1 % à 1 %)
- Pertes mineures (de 0,01 % à 0,1 %)
- Pertes infimes (moins de 0,01 %)

La perte de valeur est évaluée pour l'ensemble de la collection, et non pour chaque objet. Par exemple, une perte catastrophique signifie une perte totale de 10 % à 100 % de tous les objets d'une collection ou de la totalité d'un établissement du patrimoine. Lors de la classification des conséquences, il convient de distinguer les situations d'urgence qui ont des effets localisés (par exemple, les fuites d'eau) de celles qui peuvent causer des dommages de grande ampleur (par exemple, les inondations). Demandez-vous également si votre bâtiment peut résister au danger et protégez vos collections en conséquence. Si le bâtiment lui-même a une valeur patrimoniale, il convient de déterminer dans quelle mesure il peut résister aux dommages causés par le danger. Pour les risques liés à la santé et à la sécurité, envisagez de prendre en compte le degré de blessures possibles lors de la sélection d'une catégorie de conséquences.

### Tâche 3. Évaluer les risques liés aux situations d'urgence pour déterminer les priorités

Pour chaque danger, déterminez la catégorie de risques et si la situation nécessite une procédure d'intervention immédiate. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le tableau 10 du *Manuel de préparation aux situations d'urgence*. Indiquez la fréquence et les conséquences associées à chaque danger dans les cases appropriées. Indiquez le type de catégorie de risques (catastrophique, extrême, élevé, moyen ou négligeable) dans la colonne 5. Utilisez le tableau « Tableau récapitulatif des risques liés aux situations d'urgence » de la Feuille de travail 4 pour créer un résumé pratique des risques et des catégories qui y sont associées.

Ensuite, décidez si vous devez ajouter une procédure d'intervention immédiate à votre plan d'urgence pour le danger en question. Mettez « Oui » dans la colonne 6 si une procédure d'intervention immédiate est essentielle ou recommandée dans le tableau 10 du *Manuel de préparation aux situations d'urgence*. Mettez « Non » si une telle procédure n'est pas nécessaire. Lorsqu'une procédure d'intervention immédiate est facultative, vous pouvez baser votre décision sur des facteurs tels que les suivants :

- La santé et la sécurité des personnes pourraient-elles être compromises?
- Les bâtiments sont-ils entretenus de manière satisfaisante?
- Une intervention structurée dans le cadre d'incidents fréquents mais mineurs sera-t-elle profitable à votre établissement?

## Feuille de travail

### Évaluation des risques liés aux situations d'urgence

| Danger                                     | Exposition :<br>Votre établissement est-il exposé au danger? | Fréquence :<br>À quelle fréquence ce danger est-il susceptible de se produire? | Conséquences :<br>Quelle est l'ampleur de la perte de valeur patrimoniale? | Catégorie de risques | Ajouter une procédure au plan d'urgence? |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------|
| Incendie involontaire ou incendie criminel |                                                              |                                                                                |                                                                            |                      |                                          |
| Fuite d'eau                                |                                                              |                                                                                |                                                                            |                      |                                          |
| Panne de courant                           |                                                              |                                                                                |                                                                            |                      |                                          |
| Explosion ou fuite de gaz                  |                                                              |                                                                                |                                                                            |                      |                                          |
| Inondation, onde de tempête ou tsunami     |                                                              |                                                                                |                                                                            |                      |                                          |
| Tremblement de terre                       |                                                              |                                                                                |                                                                            |                      |                                          |
| Violente tempête                           |                                                              |                                                                                |                                                                            |                      |                                          |
| Ouragan                                    |                                                              |                                                                                |                                                                            |                      |                                          |
| Tornade                                    |                                                              |                                                                                |                                                                            |                      |                                          |

| <b>Danger</b>                                          | <b>Exposition :<br/>Votre<br/>établissement<br/>est-il exposé<br/>au danger?</b> | <b>Fréquence :<br/>À quelle fréquence<br/>ce danger est-il<br/>susceptible de se<br/>produire?</b> | <b>Conséquences :<br/>Quelle est<br/>l'ampleur de la<br/>perte de valeur<br/>patrimoniale?</b> | <b>Catégorie<br/>de risques</b> | <b>Ajouter une<br/>procédure<br/>au plan<br/>d'urgence?</b> |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Grêle, neige ou verglas                                |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Feu de végétation                                      |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Introduction par effraction                            |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Vol                                                    |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Vandalisme                                             |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Désordre civil                                         |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Alerte à la bombe ou découverte d'un engin explosif    |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Important déversement de produits chimiques            |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Urgence nucléaire                                      |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Accident de transport (ferroviaire, aérien ou routier) |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Infestation de ravageurs                               |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Dommages accidentels                                   |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Blessure ou maladie                                    |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Disparition d'enfant                                   |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Pandémie                                               |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Déversement de produits chimiques (à l'interne)        |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Panne d'ordinateur ou de serveur                       |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
| Piratage du serveur                                    |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
|                                                        |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |
|                                                        |                                                                                  |                                                                                                    |                                                                                                |                                 |                                                             |

**Tableau récapitulatif des catégories de risques liés aux situations d'urgence**

|                                                             | Les incidents<br>ne se produisent<br><b>presque jamais</b><br>(1 fois tous les<br>10 000 ans ou plus) | Les incidents<br>se produisent<br><b>rarement</b><br>(1 fois tous les<br>1 000 à 10 000 ans) | Les incidents<br>sont<br><b>peu fréquents</b><br>(1 fois tous les<br>100 à 1 000 ans) | Les incidents<br>se produisent<br><b>occasionnellement</b><br>(1 fois tous les<br>10 à 100 ans) | Les incidents<br>sont<br><b>fréquents</b><br>(1 fois par an<br>ou aux 10 ans) |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Les pertes sont<br><b>catastrophiques</b><br>(10 % à 100 %) |                                                                                                       |                                                                                              |                                                                                       |                                                                                                 |                                                                               |
| Les pertes sont<br><b>importantes</b><br>(1 % à 10 %)       |                                                                                                       |                                                                                              |                                                                                       |                                                                                                 |                                                                               |
| Les pertes sont<br><b>modérées</b><br>(0,1 % à 1 %)         |                                                                                                       |                                                                                              |                                                                                       |                                                                                                 |                                                                               |
| Les pertes sont<br><b>mineures</b><br>(0,01 % à 0,1 %)      |                                                                                                       |                                                                                              |                                                                                       |                                                                                                 |                                                                               |
| Les pertes sont<br><b>infimes</b><br>(moins de 0,01 %)      |                                                                                                       |                                                                                              |                                                                                       |                                                                                                 |                                                                               |

© Gouvernement du Canada, Institut canadien de conservation, 2026

Cet outil est publié par l'[Institut canadien de conservation](#).

Pour connaître les conditions d'utilisation et de reproduction de ces ressources, consultez la section « Propriété et utilisation du contenu offert dans ce site » sur la page [Avis](#) du site Web Canada.ca.



Institut canadien  
de conservation

Canadian  
Conservation Institute